



CÉGEP DE  
RIVIÈRE-DU-LOUP

# **GUIDE** **DE L'ÉLÈVE**

**201819**



Les cours, les horaires, la gestion du temps, la cote R, les cours d'été, les dates butoirs, etc. C'est beaucoup d'informations nouvelles! Être bien informé sur les études collégiales, c'est mettre toutes les chances de ton côté pour réussir tes études.

## Bienvenue à tous!



*L'équipe des aides pédagogiques individuels (API) :  
Édith Frève, Isaac Des Gagné-Bouchard et Pier-David April*

## Rôle de l'aide pédagogique individuel (API)

---

L'aide pédagogique individuel est une personne-ressource qui t'assiste dans tes décisions pédagogiques durant toutes tes études.

On consulte un API pour :

- réviser une charge de travail trop lourde;
- discuter d'échecs, d'abandon d'un cours ou avant de quitter le cégep;
- s'informer sur le droit au diplôme;
- faire une demande de changement de programme;
- établir des équivalences et obtenir une substitution de cours;
- modifier un choix de cours;
- obtenir des conseils pour réussir ses études.

### Importance de planifier ses études

L'étudiant averti et stratégique planifie ses études plutôt que de se laisser porter au gré des sessions... Ce dernier s'informe dès le départ de ce que son parcours exige et s'assure que son cheminement tient compte de sa réalité. Avec ton aide pédagogique, tu peux planifier tes sessions pour faire en sorte de terminer tes études dans le délai prévu, et ce, en évitant les malentendus et les oublis. Si tu te destines à des études universitaires, vérifie auprès de ton aide pédagogique si tu as besoin de cours préalables universitaires.

### Comment rencontrer un API?

Tu n'as qu'à prendre rendez-vous via le module Omnivox « Prise de rendez-vous », ou en te présentant au Service de consultation, local B-157.

## Précisions sur le diplôme d'études collégiales (DEC)

---

Le DEC comprend des cours de formation générale et d'autres de formation spécifique.

Les cours de formation générale sont au nombre de 14, soit :

- 4 cours de français;
- 3 cours de philosophie;
- 2 cours d'anglais;
- 3 cours d'éducation physique;
- 2 cours complémentaires (non reliés au champ d'études).

Formation spécifique : Cours spécifiques au champ d'études (ces derniers sont souvent préalables les uns aux autres et leur nombre varie selon les programmes).

### Niveaux de classement en anglais

Le classement se fait à partir d'une cote pondérée des résultats d'anglais de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire.

- 604-100-MQ – Base
- 604-101-MQ – Intermédiaire
- 604-102-MQ – Intermédiaire avancé
- 604-103-MQ – Avancé

Pour effectuer un changement de niveau de classement, tu dois te référer à ton professeur d'anglais ou encore, venir chercher l'information auprès de ton aide pédagogique.

## Épreuves à réussir pour l'obtention du DEC

---

Pour obtenir un DEC, en plus de compléter tous les cours du programme, il faut également réussir les deux épreuves suivantes :

**1. Épreuve ministérielle en langue et littérature** aussi appelée « *Épreuve uniforme de français* » (EUF)

Il s'agit d'une dissertation critique de 900 mots. Tu dois avoir réussi les deux premiers cours de littérature et être en voie de compléter le troisième pour être inscrit à l'épreuve. Si tu échoues l'EUF, tu as la responsabilité de venir t'inscrire à une nouvelle passation au Secrétariat pédagogique, auprès d'Andrée-Anne Lemieux, local B-149, poste 2802. Les séances de passation ont lieu en décembre, en mai et en août.

**2. Épreuve synthèse de programme**

Elle est propre à chaque programme et vérifie l'atteinte des objectifs et des compétences. Cette dernière est normalement rattachée à un cours de dernière session (ex. : le stage final).

## Statut étudiant (temps plein)

---

Porte une attention particulière à ton statut d'étudiant. Pour être considéré comme étudiant à plein temps, il faut être inscrit à quatre cours ou à un minimum de 12 heures contact par semaine. Des frais de scolarité de 2 \$/heure sont imposés aux étudiants inscrits à temps partiel.

## Retrait de cours

---

Retirer un cours peut s'avérer un choix judicieux pour gérer ta réussite scolaire. Il s'agit d'un droit pour tous les étudiants. Cependant, l'exercice de ce droit doit se faire de manière responsable et réfléchie, car les conséquences peuvent être importantes (prolongation des études, etc.). Pour retirer un cours **officiellement**, tu dois rencontrer un API afin d'en évaluer les répercussions sur tes études.

La date limite pour retirer un cours à la session d'automne est le **19 septembre 2018** et le **14 février 2019** pour la session d'hiver.

## Échec

---

Un cours échoué aura nécessairement des effets sur le cheminement. Dans certains cas, la durée des études peut être prolongée d'une année. N'hésite pas à consulter un API à ce sujet.

Les échecs restent **toujours** à ton dossier et seront comptabilisés dans le calcul de ta cote R, et ce, même si tu as repris le cours en question.

*Si tu cumules des échecs dans plus de la moitié de tes cours, tu seras obligatoirement suivi par ton API dans le cadre du Règlement relatif à la réussite (Règlement 18-01).*

**TA RÉUSSITE T'APPARTIENT : PRENDS TES ÉTUDES AU SÉRIEUX.** Trop d'étudiants réalisent trop tard les impacts des échecs dans leur dossier.

### Conséquences d'un abandon ou d'un échec

N'oublie pas qu'un cours abandonné ou échoué doit être repris et que les cours ne sont pas tous offerts à chacune des sessions.

**De plus, le système informatique qui générera ton offre de cours pour les sessions ultérieures peut mal gérer les situations particulières occasionnées par des abandons ou des échecs. Il faut donc consulter ton API pour éviter qu'il te manque des cours à l'horaire.**

## Cote R

---

La cote R est la cote de rendement au collégial. Elle est utilisée par les universités québécoises pour la sélection des candidats lorsque les programmes sont contingentés. Au local B-157, ainsi que dans la communauté étudiante du portail (Omnivox), il est possible de consulter le *Guide de la cote R* des derniers admis, dans tous les programmes contingentés des universités québécoises.

Ta cote R est inscrite automatiquement au système *Omnivox / Léa / Notes d'évaluation, Relevé de notes finales*, lorsqu'elle est calculée par le Ministère, et ce, après chacune des sessions que tu as terminées.

## Confirmation d'inscription sur Omnivox

---

Tous les étudiants inscrits au collégial ont l'obligation de confirmer leur fréquentation scolaire pour tous les cours suivis. La confirmation de l'inscription se fait habituellement vers la cinquième semaine de chaque session.

Déclarer sur Omnivox que tu ne fréquentes pas un cours N'EST PAS CONSIDÉRÉ COMME UN ABANDON. Pour abandonner un cours sans mention au bulletin, tu dois rencontrer un API, **avant le 19 septembre pour la session d'automne et le 14 février pour la session d'hiver.**

## Période d'inscription pour la session suivante

---

La planification de la session suivante se fait toujours à la session précédente (vers la mi-session). Pour ce faire, tu dois systématiquement confirmer la proposition de choix de cours par le biais du système Omnivox dans les délais prescrits; sinon, des frais de retard seront facturés (cela vaut également pour les sessions de cours imposés).

- Il est de ta responsabilité de t'assurer que la proposition de choix de cours est conforme à ce que tu prévois suivre et adaptée à ta situation.
- Des modifications peuvent être apportées par l'aide pédagogique.
- L'enregistrement des choix de cours ainsi que le paiement des droits d'inscription ont pour effet d'officialiser l'inscription à la session suivante.

Planifie ton cheminement avec ton API avant la rentrée scolaire afin que ton horaire soit adéquat, et ce, dès le début de la session suivante.

## Incomplet pour force majeure

---

Exceptionnellement, la Direction des études peut remplacer un échec par la mention *Incomplet permanent (IN)* pour le ou les cours interrompus en raison de force majeure (maladie prolongée, accident, décès d'un membre de la famille). Cette mention est permanente. Cette démarche se fait sous la recommandation d'un professionnel de la santé. Pour obtenir le formulaire et de plus amples renseignements à ce sujet, prenez un rendez-vous avec votre API via Omnivox.

## Changement de programme

---

Il est possible de changer de programme en cours de route. Toute demande doit être faite en remplissant le formulaire en ligne parmi les sites suivants :

- Service régional des admissions au collégial de Québec (SRACQ) [www.sracq.qc.ca](http://www.sracq.qc.ca)
- Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) [www.sram.qc.ca](http://www.sram.qc.ca)
- Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SRASL) [www.srasl.qc.ca](http://www.srasl.qc.ca)

Les dates limites sont le **1<sup>er</sup> novembre** pour la session d'hiver et le **1<sup>er</sup> mars** pour la session d'automne.

**Attention :** Très peu de programmes de formation technique sont ouverts à la session d'hiver.

## Cours d'été

---

Il s'agit de cours intensifs s'échelonnant habituellement sur trois ou quatre semaines. Dès la fin de l'année scolaire, une session est offerte. Certains collèges offriront des cours en deuxième session; ces derniers sont habituellement offerts de jour en juillet.

- L'information sur les cours d'été est disponible tout le mois de mars et la période d'inscription débute au début du mois d'avril, directement sur le site du SRACQ au [www.sracq.qc.ca/ete](http://www.sracq.qc.ca/ete).
- Peu de cours de formation spécifique sont offerts (à l'exception des sciences); il s'agit principalement de cours de formation générale.
- Les coûts sont de 2 \$ l'heure et des frais d'inscription de 10 \$ sont demandés.
- Pour plus d'information sur les cours d'été, communique avec Annie Gagnon, local B-145, poste 2292.

## Cours dans un autre établissement

---

Il s'agit d'une autorisation (commandite), accordée de façon exceptionnelle, pour suivre un cours dans un autre établissement collégial, lorsqu'il est impossible de t'inscrire au cours nécessaire à la poursuite de ton programme d'études au Cégep de Rivière-du-Loup.

Des conditions particulières s'appliquent :

- Tu es en fin de programme et à l'extérieur de la région.
- Le cours n'est pas offert au Cégep de Rivière-du-Loup à la session visée.
- Ton API a autorisé un rattrapage.

**Note :** Pour les cours d'été, ces règles ne s'appliquent pas.

## Révision de note

---

La révision de note est un droit reconnu à l'élève à la suite d'un résultat obtenu lors d'une évaluation sommative. Une demande de révision n'implique pas nécessairement que la note soit augmentée; elle peut être maintenue, voire diminuée (voir PIÉA).

### Révision d'une évaluation intrasessionnelle

L'élève adresse sa demande directement au professeur dans les 5 jours ouvrables suivants la remise des notes.

### Révision d'une évaluation terminale

L'élève doit adresser sa demande au Secrétariat pédagogique, local B-149, au plus tard une semaine après la date limite de la transmission officielle de la note. Le formulaire à remplir est disponible à partir de ton portail dans la section formulaire.

## **Autres services pour t'aider**

---

### **Services aux étudiants (local B-157)**

Orientation – Information scolaire et professionnelle – Services adaptés – Travailleur social  
(Louise Bérubé, poste 2492)

### **Centre de santé (local G-201)**

Soins infirmiers – Psychologie  
(Audrey Sirois, infirmière, poste 2209)

### **Centre d'entraînement en français (CEF) (local B-251, situé dans la bibliothèque)**

Le CEF offre un support individualisé pour améliorer la qualité de la langue française.

### **Centre d'entraînement en mathématique (CEM) (local B-255, situé dans la bibliothèque)**

Le CEM offre un support individualisé pour améliorer leurs compétences en mathématique.

### **Animation socioculturelle (locaux B-152 et G-0015)**

Cégeps en spectacle – Ligue d'improvisation – Théâtre le TOC – Stage Band – Les Midis Réverbères – Noël collégial – Sculpture sur neige – Section Spéciale Socio, Danse, Sorties étudiantes  
(Karine Raymond-Marcotte, poste 2300)  
(Kathy Patoine, poste 2133)

### **Vie sportive (bureau D-013, situé au Centre sportif)**

Sport étudiant collégial *Les Portageuses et Les Portageurs* – Sport-études – Athlètes civils – Activités intra-muros  
(Stéphane Lebrun, poste 2616)

### **Services adaptés (locaux B-147 et B-256)**

Service offert aux élèves ayant des besoins particuliers et qui ont obtenu un diagnostic (troubles d'apprentissage, TDA\H, handicaps physiques ou neurologiques, santé mentale, etc.).  
Sur rendez-vous.  
(Catherine Lavoie, poste 2187)

### **Aide financière aux études (AFE) (local E-015, à l'accueil de la résidence)**

Soutien pour prêts et bourses, bourses d'études, etc.  
(Sylvie Rossignol, poste 2298)

## **L'équipe des API et C.O. (local B-157)**

---

Pier-David April, poste 2378

Édith Frève, poste 2320

Isaac Des Gagné-Bouchard, poste 2563

\*\* Ce guide est adapté d'un document rédigé originalement par le Cégep de Sainte-Foy et reproduit avec son autorisation.

\*\* Mise en page par le Service du cheminement scolaire, juin 2018 (LB).

**Bonne session!**